



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 58
DU 18 janvier 2019**

Présents :

BELFORT Dominique ; BOUVARD Martial ; DUCROUX Séverine ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard ; JEANGIRARD Sylvie ; MILLET Catherine ; SALVI Thierry

Absents excusés :

**COURGEY Claude avec procuration à BOUVARD Martial
CULOT François-Xavier
MUSIAUX Marie-Pierre**

Absents :

**ARTAUX Laurence
BONVALOT Pascal
MENETRIER Nathalie**

Secrétaire de séance : Sylvie JEANGIRARD

La séance est ouverte à 20h35

Le maire informe que le dernier compte rendu n'a pas été mis dans le registre, de ce fait il le fera voter au prochain conseil municipal.

Reste à réaliser

Le 3^{ème} Adjoint Bernard Jacoulet présente au conseil municipal les restes à réaliser 2018 :

COMMUNE

DEPENSES :

- Réhabilitation HOUTAU (mission et maîtrise d'œuvre) : 51 774.00 €
- Aménagement Place de la Mairie : 119 920.00 €
- AMO Réfection bâtiment du Tennis : 5 640.00 €
- Installation électrique studio anciennement trésorerie : 3 537.00 €
- Fourniture et pose d'un rideau métallique bâtiment route de Bonnal : 9 443.00 €

RECETTES :

- Réhabilitation HOUTAU : 130 000.00 €
- Aménagement Place de la Mairie : 298 390.00 €
- Remplacement Fenêtres Mairie : 21 312.00 €
- Réfection bâtiment du Tennis : 5 950.00 €

ASSAINISSEMENT

DEPENSES :

- Assainissement rue du Vieux Moulin et ruelle Forquelle : 1 975.00 €

RECETTES :

- Assainissement rue du Vieux Moulin et ruelle Forquelle : 15 524.00 €

Investissement 2019 :

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018 avant le vote du budget primitif 2019.

Vente de la parcelle ZH17 à monsieur Soto

Le maire informe les conseillers et conseillères que monsieur Soto domicilié au numéro 26 de la route de Besançon aimerait acquérir la parcelle communale ZH17 qui jouxte sa propriété. Il précise que cette parcelle est en zone naturelle (N).

Le maire explique que des travaux tels que l'aménagement du nouveau carrefour au quartier du Breuil vont impacter une zone humide. Comme le prévoit la Loi sur l'Eau nous sommes obligés de compenser deux fois la surface perdue. De ce fait cette parcelle pourrait être utilisée comme compensation de zone humide au titre de la loi précitée. Le maire propose donc au conseil municipal de refuser cette demande.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité de vendre la parcelle ZH17 à monsieur Soto

Divers

Grand débat : La 2^{ème} Adjointe Séverine Ducroux demande qu'il y ait un cahier de doléances à la mairie. Le maire répond qu'un cahier sera mis à disposition et qu'il est prêt à laisser une salle pour des personnes qui désireraient organiser un débat. Il propose donc, de faire distribuer « Le flash info » où il sera question du sujet cité et des dernières coupures d'électricité.

La Séance est clôturée à 20h40

Prochaine réunion
Vendredi 22 février 2018 à 20h30